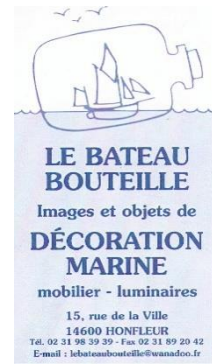




# Avis de Course

## Régate du Bateau Bouteille Samedi 20 octobre 2018



### 1. ORGANISATION

La Régate du Bateau Bouteille est organisée par le Cercle Nautique de Honfleur en partenariat avec Le Bateau Bouteille.

### 2. REGLES

La régates du Bateau Bouteille sera régie par :

**2.1** : Les RCV de la FFV 2017-2020

**2.2** : le règlement OSIRIS 2016

**2.3** : les instructions de courses (IC) disponibles à l'inscription (en cas de contradiction avec l'Avis de Course, les IC prévalent sur l'Avis de Course).

### 3. ADMISSIBILITE et INSCRIPTIONS

**3.1** : L'épreuve est ouverte aux croiseurs OSIRIS/ HN et aux sport-boats (classe L).

Le comité de course se réserve le droit de vérifier la conformité de jauge et le respect des règles de sécurité.

**3.2 : Répartition des flottes** : La répartition pourra, sous réserve du nombre d'inscrits par flotte, être la suivante :

\*flotte 1 OSIRIS-HN : groupe brut HN inférieur à 18,5.

\*flotte 2 OSIRIS-HN : groupe brut HN égal ou supérieur à 18,5.

\*flotte 3 Sport-boats.

Un regroupement de flotte pourra être effectué pour toute flotte inférieure à 7 bateaux.

**3.3 : Sécurité** : Les concurrents devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation et en conformité avec la législation de leur pays.

**3.4 : Équipage** : Chaque bateau devra obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

**3.5 : Inscriptions** : Pour valider l'inscription, chaque concurrent devra obligatoirement renvoyer par mail (pour les concurrents arrivant directement sur la zone de course) ou en se rendant au CNH, la fiche d'inscription en pièce jointe avant le vendredi 3 novembre 12h00 accompagnée des pièces suivantes :

- Présenter les licences portant le cachet médical et pour les mineurs produire l'autorisation parentale.
- Présenter le certificat de jauge OSIRIS-HN.

**3.6 : Droit à payer** :

10 euros par bateau.

Gratuité de stationnement pour tous les bateaux participants du 13 octobre au 27 octobre 2018.

### 4. PROGRAMME :

#### HORAIRE POUR LE SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

<b>Briefing</b>	9h30
<b>Sortie Vieux Bassin et SAS</b>	10h30
<b>A disposition du bateau comité</b>	11h00
<b>Basse-Mer</b>	15h37
<b>Pleine Mer</b>	08h52 et 21h08
<b>Coefficient</b>	51
<b>Retour Honfleur</b>	17h30

Résultats et remise des prix à partir de 19h00, cocktail offert par Le Bateau Bouteille au CNH.

## 5. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions et sur le site internet du Cercle Nautique de Honfleur ([www.cnh-honfleur.net](http://www.cnh-honfleur.net)) à partir du vendredi 19 octobre à 17h00.

**5.1 : Émargement :** Tous les bateaux inscrits venant de l'extérieur de Honfleur et arrivant directement sur la zone de départ devront signaler leur présence et leur intention de courir en se présentant au bateau comité et en le contactant par VHF (canal 06) ; le nombre de personnes à bord devra être indiqué lors de cette identification.

De même, après la course, les bateaux rentrant directement sur un port autre que Honfleur, devront le signaler au Comité de course.

Les bateaux partant et revenant à Honfleur devront signer la feuille d'emargement au CNH.

En cas de non-respect de cette clause, le bateau pourra être pénalisé sans instruction à la discrétion du Jury.

## 6. PARCOURS :

Ils seront décrits dans les annexes aux IC : de type côtier ou banane selon les flottes et conditions météo. Des départs séparés et parcours différents pourront être donnés selon la répartition des flottes et du nombre d'inscrits par flotte.

## 7. CLASSEMENT :

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1.

**7.1 :** Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système :

Temps sur temps.

Le système de point « à minima » s'appliquera.

Les classements généraux seront établis au cumul des points attribués à chaque bateau dans toutes les courses validées :

Pour chaque classe monotype représentée par au moins 7 bateaux, un classement sera extrait du classement général.

## 8. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**Canal VHF 06.**

## 9. DECHARGEMENT DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régates avant, pendant et après.

## 10. CONTACTS :

Cercle Nautique Honfleur - 8 rue Saint Antoine - 14600 HONFLEUR

Tel. 02 31 98 87 13

E-mail : [cnh14@wanadoo.fr](mailto:cnh14@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.cnh-honfleur.net](http://www.cnh-honfleur.net)